



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE École Vents-et-Marées École Desbiens

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le 25 septembre 2023,
à 19 h, à l'école Vents-et-Marées**

ÉTAIENT PRÉSENTS : 12 personnes.

BONNE(S) NOUVELLE(S) :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Élection d'une secrétaire d'assemblée.
Il est proposé par M. Yves Ouellet

Que Mme Marie-Pier Dubé soit nommée secrétaire d'assemblée, comme le stipule la loi de l'Instruction publique. Ce mandat se termine après l'assemblée générale.
Mme Marie-Pier accepte.

La proposition est adoptée.

[AG2023-2024-001]

2. MOT D'ACCUEIL DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CÉ

Madame Valérie Beaulieu étant absente, Mme Stéphanie Pelletier, vice-présidente, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

3. MOT D'ACCUEIL DE LA DIRECTION

M. Yves Ouellet explique la procédure de la soirée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Yves Ouellet lit à voix haute l'ordre du jour de la soirée.

Il est proposé par Mme Hélène Dubé

Que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

La proposition est adoptée.

[AG2023-2024-002]

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022-2023

Mme Stéphanie Pelletier résume les grandes lignes du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2022. Il est proposé par Mme Jessica Poirier.

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre dernier soit adopté tel quel.

La proposition est adoptée à l'unanimité. [AG2023-2024-003]

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Tel que convenu, M. Yves fait la lecture du rapport annuel 2022-2023. Il est proposé par Mme Meghan Vézier.

Que le rapport annuel 2022-2023 soit adopté avec la modification.

La proposition est adoptée à l'unanimité. [AG2023-2024-004]

Mme Marie-Pier Dubé le fera parvenir aux parents par courriel et le déposera sur le site Internet.

7. ÉLECTIONS DES MEMBRES

La procédure est établie en présence des personnes présentes.
Il est proposé par M. Yves Ouellet

Que nous passions à l'élection des membres pour la formation du prochain conseil d'établissement.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.
[AG2023-2024-005]**

7.1 Nomination d'une présidente d'élections

Il est proposé par Mme Nadine Thériault, que Mme Vanessa Larouche agisse comme présidente d'élections.

Mme Vanessa accepte.

7.2 Nomination d'une secrétaire d'élections

Il est proposé par M. Sébastien Dumont que Mme Hélène Dubé agisse comme secrétaire d'élections.

Mme Hélène accepte.

7.3 Élection des quatre représentants des parents du CÉ

Mme Sophie Gagnon, propose Mme Stéphanie Pelletier.
Mme Meghan Vézier, propose M. Sébastien Dumont.
Mme Jessica Poirier, propose Mme Meghan Vézier.
Mme Stéphanie Pelletier, propose Mme Jessica Poirier.

Tout le monde accepte à l'exception de M. Sébastien Dumont qui malheureusement se retire.

Mmes Jessica Poirier, Meghan Vézier et Stéphanie Pelletier sont élues représentantes pour un mandat de 2 ans.

7.4 Élection des substituts des représentants au CÉ

Mme Meghan Vézier propose M. Sébastien Dumont pour être représentant, en tant que substitut, pour un mandat d'un an. Cependant, puisque M. Sébastien n'est pas un membre du CÉ avec droit de vote, la direction doit valider la candidature.

M. Sébastien Dumont accepte.

7.5 Élection du délégué au Comité de parents

Mme Stéphanie Pelletier propose Mme Jessica Poirier.

Mme Jessica Poirier accepte.

7.6 Élection du substitut du délégué au Comité de parents

Mme Sophie Gagnon propose Mme Meghan Vézier.

Mme Meghan Vézier accepte.

La période des élections étant terminée **Mme Sylvie Bouchard propose la fermeture des élections.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[AG2023-2024-006]

8. Informations de la direction

M. Yves Ouellet nous donne les grandes lignes de la situation dans nos écoles. La clientèle est de 155 élèves à Cacouna et de 136 élèves à Saint-Arsène. Nous remarquons donc une stabilité pour l'école Vents-et-Marées mais une légère diminution pour l'école Desbiens pour un total de 291 étudiants. La tendance devrait se maintenir pour la prochaine année scolaire.

La mesure Aide à la classe a été instaurée par le Ministère de l'Éducation. Cette mesure d'aide aux enseignants offre des heures supplémentaires au personnel ayant moins de 25h.

9. Information sur la prochaine date du CÉ

M. Yves Ouellet propose que le premier CÉ ait lieu immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle d'aujourd'hui.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[AG2023-2024-007]

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Meghan Vézier

Que l'assemblée soit levée à 20h16.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[AG2023-2024-008]

À la fin de la rencontre, nous procédons au tirage d'un remboursement des cahiers d'activités des élèves parmi tous les membres parents. Mme Stéphanie Pelletier est l'heureuse gagnante.


Mme Stéphanie Pelletier, vice-présidente


Yves Ouellet, directeur